

# Convocation

## Association d'Anciens Élèves

### Lycée Français de Guadalajara



C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous vous invitons à rejoindre la nouvelle Association d'Anciens Élèves, qui représentera tous ceux qui ont étudié au Franco depuis sa fondation. Son objectif principal est de renforcer les liens entre les anciens camarades de classe, de promouvoir les activités d'intégration et de collaboration, et de contribuer au développement continu de l'école.

#### • OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION D'ANCIENS ÉLÈVES :

- La diffusion de la culture franco-mexicaine et de la francophonie
- Se souvenir et faire perdurer les expériences vécues au lycée.
- Favoriser l'échange d'informations professionnelles.
- Organiser des événements pour contribuer aux trois points ci-dessus.
- Organiser des événements pour promouvoir l'altruisme à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté à travers la fondation de l'établissement.

#### • BUREAU :

L'association d'anciens élèves sera structurée en hiérarchie par un bureau composé d'anciens élèves résidant au Mexique, sans distinction de nationalité et sans aucun type de rétribution économique pour l'exercice de leur fonction.

- Coordinateur de l'Association d'Anciens Élèves.
- Responsable des procès-verbaux de l'Association d'Anciens Élèves.
- Responsable des comptes de l'Association d'Anciens Élèves.
- Coordinateur des générations 1947-1979.
- Coordinateur des générations 1980-1989.
- Coordinateur des générations 1990-1999.
- Coordinateur des générations 2000-2009.
- Coordinateur des générations 2010-2019.
- Coordinateur des générations 2020-2029.





## • POUVOIRS :

### Coordinateur de l'Association

- Représenter tous les Anciens Élèves du Lycée.
- Représenter et promouvoir l'association auprès des différents organismes avec lesquels une relation de coopération serait établie.
- Établir une relation directe avec l'ALFM (Réseau Anciens des Lycées Français du Monde) de l'AEFE (Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger).
- Servir de lien et de porte-parole entre le lycée et les coordinateurs de génération.
- Assurer le suivi et l'application des dispositions du conseil d'administration et des directions du lycée.
- Organiser et gérer les événements de l'Association en collaboration avec les directions du Lycée.
- Créer des réseaux au profit des anciens élèves et du lycée lui-même.
- Fournir les moyens nécessaires aux coordinateurs de génération pour qu'ils puissent mener à bien leurs activités.
- Remplacer ou démettre de leurs fonctions les coordinateurs de génération.
- Convoquer les membres du bureau aux réunions.
- Toute autre tâche nécessaire à l'accomplissement de ses fonctions et approuvée par le conseil d'administration.

### Responsable des procès-verbaux :

- Se conformer aux instructions du Coordinateur de l'Association.
- Tenir un registre de toutes les activités menées au sein de l'Association d'Anciens Élèves.
- Gérer les formalités demandées par le Coordinateur de l'Association.
- Rédiger les procès-verbaux des réunions.
- Recevoir et remettre des documents à la demande du Coordinateur de l'Association.
- S'occuper des coordinateurs de génération à la demande du Coordinateur de l'Association.
- Toute autre tâche nécessaire à l'exercice de ses fonctions et approuvée par le conseil d'administration.



### Responsable des comptes :

- Se conformer aux instructions du Coordinateur de l'Association.
- Sauvegarder, surveiller, justifier et garantir la transparence des ressources financières reçues et utilisées.
- Tenir la comptabilité en collaboration avec les directions du lycée.
- Assister aux réunions de l'Association.
- Toute autre tâche nécessaire à l'exercice de ses fonctions et approuvée par le conseil d'administration.

### Coordinateurs des générations :

- Servir de liaison et de porte-parole entre le Coordinateur de l'Association et les Anciens Élèves des générations placées sous sa responsabilité.
- Désigner un représentant de chaque génération pour faciliter la communication.
- Participer à l'organisation d'événements.
- Assister aux réunions de l'Association d'Anciens Élèves.
- Toute autre tâche nécessaire à l'exercice de ses fonctions et approuvée par le conseil d'administration.

## CONDITIONS D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION

- Avoir étudié au lycée.
- Avoir la disponibilité nécessaire pour assister aux réunions et participer activement aux événements organisés.
- Engagement et responsabilité dans l'accomplissement des tâches assignées.

## PROCESSUS D'INSCRIPTION :

- Remplir le formulaire d'inscription disponible sur le lien suivant avant le 18 octobre 2024 : <https://exalumnos.cfm.edu.mx/>



Nous comptons sur votre précieuse participation pour faire de cette association un outil efficace qui profitera à la fois aux anciens élèves et aux étudiants actuels.

Pour toute question ou information complémentaire, veuillez écrire à : [exalumnos@cfm.edu.mx](mailto:exalumnos@cfm.edu.mx)

